

Délibération n° 2026-09-07-D

Travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint-Yves à Pen-Ar-Guer

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil : 10 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Étaient présents : 11

Le Maire : Thierry RAMONET,

Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU

Les Conseillers : Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Joël PENCREAC'H, Denis LEDAN, Elodie MIOSSEC, Alexandre BERTHE, Gisèle LE ROUX.

Étaient excusés : 4

Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Stéphane PENGUILLY, Camille ORIGAL et Aline IMPIERI.

Avait donné pouvoir :

Katell FAUJOUR conseillère a donné pouvoir à M RAMONET Thierry

Aline IMPIERI conseillère a donné pouvoir à MIOSSEC Elodie

Camille ORIGAL conseillère a donné pouvoir à Mme SAINT BLANCARD Céline

Secrétaire de séance :

Mme Gaëlle CARIOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint-Yves à Pen-Ar-Guer

La commune doit procéder à des travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint Yves à Pen Ar Guer dont le toit est actuellement bâché. Plusieurs entreprises ont été sollicité afin d'obtenir des devis. Deux entreprises situées à Commana ont répondu, l'entreprise Coadou Couverture et l'entreprise Coat Frères.

L'entreprise Coadou couverture propose un devis de couverture pour un montant de 53 102, 65 € T.T.C.. Elle précise dans son devis que les travaux nécessiteront également d'avoir un lot charpente, pour une réfection de la charpente à neuf, ainsi qu'un accompagnement en maçonnerie car la charpente actuelle n'est pas récupérable. L'entreprise bien qu'ayant des charpentiers diplômés dans son effectif n'est pas assuré en assurance décennale charpente.

L'entreprise Coat Frères propose un devis de couverture et de charpente pour un montant de 41 619, 40 € T.T.C.. comprenant entre autre la dépose de la couverture en grosses ardoises, la fourniture et la pose d'ardoise d'Espagne posées au clou en cuivre, la dépose, la fourniture et la pose de la charpente de l'avancée.

Délibération n° : 2026-06-07-D

L'entreprise Coat Frères proposant de réaliser l'intégralité des travaux de ~~refection de la toiture~~ pour un prix moins élevé que l'entreprise Coadou couverture, il est proposé de retenir son offre qui est la mieux-disante.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'autoriser Le Maire à signer le devis de l'entreprise Coat Frères.

DÉCIDE/VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint Sauveur, le 24 septembre 2026

Le Maire,

La secrétaire de séance

Thierry RAMONET



Mme Gaëlle CARIOU

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaëlle Cariou', written over a faint circular stamp.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.